

QUESTIONNAIRE – FINANCEMENT DE L'ACQUISITION

Financez-vous l'acquisition :

- Au moyen d'un emprunt bancaire (pour partie ou en totalité)
Dans ce cas, merci de préciser (pour la condition suspensive d'obtention de financement le cas échéant) les conditions de l'emprunt
 - Le montant minimum dont vous avez besoin :
 - Le montant maximum que vous emprunterez :
 - Le taux d'intérêt maximum que vous accepteriez (indépendamment du taux le plus bas qui vous a le cas échéant déjà été proposé) :
 - La durée maximum de l'emprunt :

- Au moyen d'un prêt relais (dans l'attente de la vente d'un bien vous appartenant)
 - Le montant maximum de ce prêt relais :
 - Le taux d'intérêt :
 - La durée maximum du prêt relais :

- Au moyen de fonds provenant d'une donation, d'une succession ou dont vous disposiez avant votre mariage (ou provenant de la vente d'un bien dont vous étiez propriétaire avant votre mariage le cas échéant). Montant :

- Quel est le montant de votre apport personnel ?.....

- Dans des proportions à déterminer entre vous-même et votre conjoint / partenaire pacsé / coacquéreur.
 - Nous étudierons ainsi avec vous, sur base des quotes-parts financées par chacun et de la prise en charge prévisionnelle d'un éventuel emprunt bancaire, les proportions d'acquisition respectives et leur implication notamment en cas de revente.